

- un congé de fin de carrière.

A l'issue de son nomadisme et au plus tard le 31 décembre 2029, le salarié devra également avoir définitivement opté pour l'une de ces mesures.

14.3. ADHESION AU NOMADISME

Le dispositif du nomadisme est ouvert à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord initial du 30 août 2022 et ce jusqu'au 31 décembre 2029 maximum, et après validation de la Direction des Ressources Humaines de CA-GIP et accord du manager sur les modalités de mise en œuvre.

14.4. EXAMEN ET VALIDATION DE LA DEMANDE

Le dossier est examiné par la Direction des Ressources Humaines de CA-GIP dans un délai de six semaines suivant son dépôt.

Dans ce délai, le salarié est informé par écrit de l'acceptation ou du refus de sa demande.

ARTICLE 3. ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant de révision se substitue de plein droit aux stipulations de l'accord relatif à l'accompagnement social de la Transformation CA-GIP 2025 qu'il modifie, à compter de son entrée en vigueur et pour une durée déterminée.

Il entrera en vigueur à l'issue des formalités de dépôt et cessera définitivement de s'appliquer le 1^{er} janvier 2029 sauf dispositions spécifiques expresses de l'accord et s'agissant notamment des mesures encore en cours d'application à cette date.

ARTICLE 4. DEPOT LEGAL ET PUBLICITE

Le présent avenant fera l'objet des mesures de publicité suivantes, à l'initiative de CA-GIP :

- Dépôt dans les conditions prévues aux articles L. 2231-5 et D. 2231-2 du Code du travail, à savoir dépôt sur la plateforme de téléprocédure du Ministère du travail « Téléaccords » ;
- Envoi d'un exemplaire au greffe du conseil de prud'hommes compétent.

Le présent accord sera notifié à l'ensemble des organisations syndicales représentatives au sein de l'entreprise.

Enfin, le présent accord fera l'objet d'un affichage et d'une communication spécifique sur l'Intranet de l'Entreprise.

Fait à Paris, le 20 avril 2023,

**Pour CREDIT Crédit Agricole – Group Infrastructure Platform (CA-GIP),
Monsieur Laurent VILLALARD :**

Pour la CFDT, Christophe BINANT : 

Pour la CFTC, Marie Laure SEEBACHER :



Pour le SNECA-CFE-CGC, Catherine RIVELLOIS :



Pour SUD CA-GIP, Bernard DOMENGE :